



## Compte-rendu comité de pilotage Natura 2000

Sites Natura 2000 :

ZSC Forêts, landes et marais des Ballons d'Alsace et de Servance :  
FR4301347

ZPS La Réserve Naturelle des Ballons Comtois en Franche-Comté :  
FR4312004

Jeudi 3 février 2022

Filature de Ronchamp

Présents et excusés :

Cf. Feuille de présence jointe au compte-rendu.

La présentation faite en salle sera diffusée avec le présent compte-rendu.

Jacques COLIN, président du comité de pilotage, accueille les participants et présente l'ordre du jour :

1. Rappel de la politique Natura 2000 et présentation du contexte sur le secteur des Ballons Comtois
2. Validation du compte rendu du COPIL du 11 décembre 2018
3. Renouvellement de la présidence du COPIL et de la structure animatrice
4. Bilan d'animation du Document d'objectifs
5. Perspectives d'animation (révision de périmètre, contrat forestier...)
6. Points divers/questions

Après un tour de table, Jacques Colin laisse la parole à Sophie PICOU (PNRBV) en charge de l'animation du site Natura 2000.

### Point 1 : Rappel du contexte Natura 2000 sur le secteur des Ballons Comtois

Le dernier comité de pilotage datant de décembre 2018, Sophie PICOU fait une rapide présentation de la politique Natura 2000 et en particulier sur les Ballons Comtois pour rappel notamment auprès des nouveaux élus.

Le secteur des Ballons Comtois comprend 2 sites Natura 2000 qui se superposent en grande partie :

- Un site au titre de la directive « oiseaux » de 1979 : la ZPS Réserve Naturelle des Ballons Comtois en Franche-Comté de 2 062 ha

- Un site au titre de la directive « Habitat, faune, flore » de 1992 : la ZSC Forêts, landes et marais des Ballons d'Alsace et de Servance de 2 483 ha

Le périmètre Natura 2000 inclut la Réserve Naturelle Nationale des Ballons Comtois (RNN) dans sa partie franc-comtoise et bénéficie d'un document d'objectifs réalisé par le Parc en lien avec le comité consultatif de la Réserve depuis 2008.

Le site étant sur 2 départements, le Préfet de la Haute-Saône a été désigné comme Préfet coordonnateur.

C'est en 2010 que l'animation du site Natura 2000 a été lancée officiellement, le PNRBV étant maître d'ouvrage de l'animation.

#### Point 2 : Validation du compte-rendu du COPIL du 11 décembre 2018

M. COLIN (Président de Copil) soumet le compte-rendu de la réunion du Comité de Pilotage du 11 décembre 2018 à validation : en l'absence de remarque, le compte-rendu est validé à l'unanimité.

#### Point 3 : Renouvellement de la présidence du COPIL et de la structure animatrice

Jacques COLIN n'étant plus élu, il cède sa place de Président du comité de pilotage, qu'il occupait depuis le 28 janvier 2015.

Il est chaleureusement remercié par Laurent SEGUIN (Président du PNRBV) pour sa grande implication dans les projets qui lui étaient confiés au sein du PNRBV.

M Arnaud ZIEGLER (Maire d'Auxelles-Haut), confirme sa candidature à la Présidence du comité de pilotage.

Le PNRBV, animateur du site depuis 2010, se porte également candidat au renouvellement de la maîtrise d'ouvrage pour l'animation du site.

M. Jean-Noël LAVOCAT (DDT de Haute-Saône) procède aux 2 votes, au sein des collectivités territoriales : M. Arnaud ZIEGLER est élu président du Comité de pilotage des sites Natura 2000 du secteur « Ballons comtois » à l'unanimité, pour une période de 3 ans.

Le PNR des Ballons des Vosges est réélu structure animatrice à l'unanimité, pour une durée de 3 ans.

#### Point 4 : Bilan de l'animation du docob

Sophie PICOU présente ensuite un bilan des actions menées de 2019 à 2021 inclus sur ce secteur Natura 2000.

##### **L'animation :**

L'animation des sites ZSC/ZPS a été menée en lien étroit avec la gestion de la Réserve Naturelle : collaboration avec les conservateurs de la RN (ONF + PNRBV), afin d'assurer une cohérence et une complémentarité dans la gestion menée au travers de Natura 2000 et de la Réserve Naturelle sur un même territoire.

Quelques jours de chargée de mission Natura 2000 par an sont affectés pour l'animation du secteur Ballons Comtois :

- Animation contrats/charte Natura 2000.
- Veille territoriale en lien avec la RN, avis sur les manifestations...
- Suivi administratif et financier.

Environ 10 jours de chargé de mission étaient affectés chaque année pour l'animation de ce Secteur et quelques jours de coordination. Désormais pour 2022 se sont 15 jours d'animation qui seront affectés, avec quelques jours de coordination pour un coût compris entre 7 000 et 8 000 € par an (financements : 63% Feader et 37% Etat). L'animation Natura 2000 permet de compléter les actions réalisées dans le cadre de la Réserve naturelle, notamment au travers des contrats Natura 2000 qui mobilisent des crédits Etat et Europe.

### **Les contrats Natura 2000 :**

Un point est fait sur la mise en œuvre des contrats Natura 2000.

Le contrat îlot de sénescence sur la commune de Lepuix-Gy n'a finalement pas été signé par la commune.

De même, les propriétaires privés) n'ont pour le moment pas donné suite à des propositions d'îlots de sénescence.

Un zoom particulier est fait sur le contrat ni-agricole ni-forestier pour la réouverture de la chaume du Ballon de Servance qui est en cours. Il s'agit de la mesure « *Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger* ». La plupart des travaux prévus ont eu lieu en 2020 ; une coupe d'entretiens des rejets de feuillus aura lieu cette année, à l'automne 2022. Les contrats Natura 2000 sont généralement signés entre le propriétaire et l'Etat. Sur le Ballon de Servance, le terrain concerné appartenant au Ministère des Armées, il n'était pas possible de signer un contrat Natura 2000 directement car l'Etat ne peut pas se signer un contrat avec lui-même. Les militaires ont donc donné délégation de gestion des terrains au PNRBV par le biais d'une convention, permettant au PNRBV de signer le contrat Natura 2000.

Des projets contrats sont également en réflexion :

- Un îlot de sénescence en forêt privée (Mme Choffé) ;
- Un contrat visant la protection des chiroptères en forêt domaniale de St Antoine.
- 

Ces projets seront présentés plus en détails par la suite.

### **La charte Natura 2000**

Toutes les chartes sur le site Natura 2000 sont arrivées à échéances.

Karine JUNG (PNRBV) précise que la charte Natura 2000 des Ballons Comtois mériterait d'être actualisée pour notamment être plus conforme à celle des autres sites Natura 2000 des Hautes-Vosges.

### **Les MAE**

Les Mesures agro-environnementales en place de 2015 à 2020 ont été reconduites pour un an, en 2021 puis à nouveau pour un an, en 2022.

L'enjeu ici est de conserver les quelques espaces ouverts du site, ces chaumes participant à la diversité des milieux et au potentiel d'accueil de la biodiversité. Il s'agit notamment de préserver la prairie à nard raide qui est un milieu d'intérêt communautaire prioritaire en bon état de conservation. Une mosaïque de milieux variés contribue au maintien du Grand tétras, espèce en danger critique sur tout le massif des Vosges.

Les MAE visent l'absence totale de fertilisation et des ajustements de pâturage pour à la fois maintenir la chaume en bon état de conservation (éviter le surpâturage) et le renforcer lorsque cela est nécessaire afin de lutter contre les espèces envahissantes.

### **Les travaux PNA Tétras**

En 2020, une enveloppe de 20 000€ a été attribuée pour des travaux dans le cadre du Plan National d'Actions en faveur du Grand tétras sur le Plateau de Bravouse et en forêt domaniale de St Antoine. Ces travaux ont été financés à 100% par l'Etat et réalisés par l'ONF.

### Étude des chiroptères – forêt domaniale de St Antoine

Lydie Lallement (ONF) présente une étude menée par les réseaux naturalistes de l'ONF sur les chiroptères en forêt domaniale de St-Antoine, autour du refuge de la vieille Hutte.

Ce groupe jusqu'alors très peu connu car non étudié spécifiquement sur le secteur, a fait l'objet d'une étude en 2020 et 2021, par enregistrements sonores.

Certains enregistrements sont encore en cours d'analyse mais les premiers résultats ont déjà permis d'affirmer la présence de 17 espèces différentes. La pipistrelle commune est largement majoritaire mais quelques autres espèces d'intérêt communautaire ou à grand enjeu conservatoire occupent le site de façon plus ponctuelle. C'est le cas notamment du Grand murin, du Murin de Bechstein, de la Barbastelle d'Europe et de la Noctule commune.

Le refuge de la vieille hutte pourrait jouer un rôle de refuge pour certaines espèces. L'analyse des enregistrements devrait permettre de préciser la présence ou non de certaines espèces et notamment de la Sérotine bicolore, d'ici le printemps.

Arnaud Ziegler (élu président du Copil) remercie Sophie Picou et Lydie Lallement pour leur présentation et se tourne vers les membres du copil pour d'éventuelles questions.

En l'absence de remarque, Sophie Picou poursuit la présentation avec les perspectives d'animation.

#### Point 5 : Perspectives d'animation

### Contrat en faveur des chiroptères

En parallèle de l'étude sur les chiroptères présentée précédemment, l'ONF a sollicité la chargée de mission Natura 2000 pour réfléchir à un projet autour du refuge de la vieille Hutte et notamment à des aménagements en faveur des chiroptères.

Sous couvert de la confirmation de la présence d'espèces d'intérêt communautaire et de l'utilisation du refuge par ces espèces, que ce soit pour la reproduction, l'élevage des jeunes, l'hibernation ou en simple transit, des contrats Natura 2000 pourraient être envisagés. Il peut s'agir d'aménagements artificiels en faveur de ces espèces et/ou de mise en défens couplés à des aménagements visant à informer le public, ou la mise en place d'îlot de sénescence dans un environnement proche du refuge.

Par ailleurs et en préalable, le bâtiment devrait faire l'objet de travaux plus structurels notamment au niveau de la toiture pour stopper les infiltrations qui dégradent le refuge.

M Philippe PAGNIEZ (DREAL BFC) fait remarquer l'importance de préserver ces bâtiments refuges pour les chauves-souris, surtout dans des secteurs où il y a très peu d'infrastructures favorables. Pour assurer une protection pérenne dans un cas équivalent en Haute-Saône, dans les combles d'un bâtiment communal à Cubry-les-Faverney, un arrêté préfectoral de protection de biotope a été pris en 2020. Cette voie peut être explorée ici comme ailleurs sur le site Natura 2000, la protection réglementaire étant complémentaire et compatible avec les activités locales.

### Contrat îlot de sénescence en forêt privée (Mme Choffé)

Un contrat îlot de sénescence complet est en cours de préparation en forêt privée de Mme Choffé, forêt « étang des Roseaux », dans le département du Territoire de Belfort, sur une surface d'environ 20 ha.

Un pré-inventaire a permis de découvrir un secteur abritant une forêt très riche du point de vue de la biodiversité, avec de gros et très gros bois de sapin et de feuillus, notamment hêtre, érable sycomore et tilleuls.

Ce projet présente un très grand enjeu pour le secteur, situé en réserve naturelle et en forêt privée.

Le projet devrait se concrétiser en 2022 pour un dépôt du dossier dans l'année sous réserve de la validation de la propriétaire.

### Projet de révision de périmètre

Sophie Picou rappelle que les principes d'ajustement de périmètre avaient été validés lors du dernier Copil, à savoir :

- Ajustement à l'est et à l'ouest pour correspondre parfaitement aux limites de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) des Ballons Comtois
- Ajustement au sud pour correspondre parfaitement à la forêt domaniale de Saint Antoine
- Ajustement au nord pour se caler sur la limite départementale entre les Vosges et la Haute-Saône
- Elargissement de la ZPS dans la vallée du Rahin pour correspondre à la ZSC

Pour rappel, les objectifs sont les suivants :

- Simplification des limites administratives : 2 sites ZSC et ZPS avec un Docob commun => un seul périmètre N2000.
- Cohérence et simplification en termes de gestion.
- Identification sur le terrain grâce à la signalisation déjà en place pour la RNN des Ballons Comtois et à la forêt domaniale de Saint-Antoine.
- Prise en compte des espèces d'intérêt communautaire dans la vallée du Rahin (modification du périmètre ZPS).

Fin 2019, une phase informelle de concertation a été menée par le PNRBV auprès des communes concernées et des délibérations de principe ont été recueillies.

En 2020, suite aux élections municipales, certaines municipalités ont changé, une nouvelle consultation pourrait donc être réalisée.

M. Jean-Noël LAVOCAT (DDT de Haute-Saône), présente ensuite les démarches de consultation formelle qui doivent désormais être menées par la DREAL.

Enfin, Sophie Picou relaie une proposition de la DREAL : on pourrait profiter de la révision de périmètre pour également réviser le nom. En effet, il est possible de changer le nom d'un site pour le simplifier et pour une meilleure appropriation locale. La révision de périmètre est l'opportunité d'en réviser également le nom. La proposition est de partir sur un nom unique pour ces 2 sites qui bénéficient déjà d'un document d'objectifs commun et qui tendent vers un périmètre parfaitement superposé.

Le copil valide le principe de réflexion sur un nom unique pour la ZSC et la ZPS.

La consultation écrite des communes et EPCI par le Préfet devra donc inclure la proposition d'un nouveau nom unique, qui devra faire l'objet d'une validation par le COPIL.

#### Point 6 : Points divers

Pour finir, la chargée de mission fait part au copil de la volonté de lancer une étude ornithologique dès 2023 en lien avec les gestionnaires de la RNN des Ballons Comtois, en fonction des disponibilités financières.

En effet, la dernière étude sur le secteur date de 2008. Il serait alors intéressant, 15 ans plus tard, de connaître l'évolution qualitative et quantitative à l'échelle du site des populations d'oiseaux qui occupent le site.

Cette étude a également pour objectif d'identifier les statuts de nidification, d'évaluer l'état de conservation et d'identification des menaces afin de proposer des mesures de gestion conservatoire. Enfin, dans le cadre de l'extension de la ZPS dans la vallée du Rahin l'étude permettra d'apporter les arguments nécessaires et notamment de prendre en compte des espèces d'intérêt communautaire.

M. PATULA (OPIE) précise qu'un parallèle pourrait être pertinent avec les résultats d'une étude sur les insectes menée dans le secteur, ceux-ci étant une source d'alimentation très importante pour les oiseaux.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de remarques supplémentaires, M. ZIEGLER remercie les participants et clôt la séance.

Le Président du Comité de Pilotage



Arnaud ZIEGLER